



Contrat volailles 2018
AMAP DE DRAGUIGNAN LUNE ÉTOILE

Entre :

Le **PRODUCTEUR** : Frédéric COSTAMAGNO - La Plane 83111 AMPUS
 04.94.70.96.02 – lafermedampus@gmail.com

ET :

Le **CONSOmmATEUR** :



Qui s'engagent du 12 mars 2018 au 03 décembre 2018

A fournir, pour le producteur et à recevoir, pour le consommateur :

Un panier type composé d'un poulet à **17 €**.

Le montant du contrat est de 9 livraisons poulet
 plus 1 livraison de 2 poules. **TOTAL : 10x17€ = 170 €**

livraisons les	nb de volailles
lundi 12 mars 2018	
lundi 9 avril 2018	
lundi 4 juin 2018	
lundi 18 juin 2018	
lundi 16 juillet 2018	
lundi 27 août 2018	
lundi 10 septembre 2018	
lundi 8 octobre 2018	
lundi 5 novembre 2018	
lundi 3 décembre 2018	

Nombre de versement à la signature du contrat type :

1 versement 2 versements 3 versements

Montant de chaque versement : soit chèques de Euros.

Le premier versement sera encaissé le 05 mars 2018

Producteur et consommateur ont adhéré aux statuts et à la charte de l'AMAP qu'ils s'engagent à respecter. Date et signatures

le consommateur

le producteur



Contrat volailles 2018
AMAP DE DRAGUIGNAN LUNE ÉTOILE

Entre :

Le **PRODUCTEUR** : Frédéric COSTAMAGNO - La Plane 83111 AMPUS
 04.94.70.96.02 – lafermedampus@gmail.com

ET :

Le **CONSOmmATEUR** :



Qui s'engagent du 12 mars 2018 au 03 décembre 2018

A fournir, pour le producteur et à recevoir, pour le consommateur :

Un panier type composé d'un poulet à **17 €**.

Le montant du contrat est de 9 livraisons poulet
 plus 1 livraison de 2 poules. **TOTAL : 10x17€ = 170 €**

livraisons les	nb de volailles
lundi 12 mars 2018	
lundi 9 avril 2018	
lundi 4 juin 2018	
lundi 18 juin 2018	
lundi 16 juillet 2018	
lundi 27 août 2018	
lundi 10 septembre 2018	
lundi 8 octobre 2018	
lundi 5 novembre 2018	
lundi 3 décembre 2018	

Nombre de versement à la signature du contrat type :

1 versement 2 versements 3 versements

Montant de chaque versement : soit chèques de Euros.

Le premier versement sera encaissé le 05 mars 2018

Producteur et consommateur ont adhéré aux statuts et à la charte de l'AMAP qu'ils s'engagent à respecter. Date et signatures

le consommateur

le producteur